

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 11/09/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 SEPTEMBRE 2025

N° 34 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 1

Représentés : 1

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq le Dix Huit Septembre à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, KROGSDAHL A, THEULE JC, VEDEL P
STEHLE C,

Absent excusé : MINAZZO D procuration à THEULE JC.

Absent : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP

Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets année 2024

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la
qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 25 juin 2025 adoptant le rapport annuel
sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2024.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la
qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
R. SIEGEL



Le secrétaire,